

MAIRIE DE VILLEREAL
47210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VILLEREAL

L'an deux mil huit, le 21 mai à 20 H 30, le Conseil Municipal de Villereal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Henri ARNSTAM, Maire.

Convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2008

Présents : Pierre-Henri ARNSTAM, Françoise LAURIERE, Jean-Jacques CAMINADE, Laurence LAVIGNERIE, Guillaume MOLIERAC, Colette MAYET-DELBORG, Christian PAJOT, Jean-Pierre LECLAIR, Jean-Raymond CRUCIONI, Kelly GOMES, Pierre-Antony EPINETTE, Reine COURAL, Alain ARFEUIL, Sylvie AVEZOU.

Absents(es) excusés(es) : Marie-Ange RUMEAU procuration à Françoise LAURIERE

Secrétaire de séance : Colette MAYET-DELBORG

Révision des tarifs de l'occupation du domaine public – trottoirs et terrasses

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs de l'occupation du domaine public, ceux-ci n'ayant fait l'objet d'aucune augmentation depuis 2001. Il propose de fixer les nouveaux tarifs en fonction de l'inflation depuis 2002. Le taux retenu est de 11,5 %.

Calcul des tarifs : Utilisation annuelle

Catégories	Tarif actuel au m ²	%	Tarif
Terrasses (bars, cafés, brasseries)	10 €	+ 11,5 %	11,15 €
Alimentations générales	10 €	+ 11,5 %	11,15 €
Etalages divers (vêtements, fleurs, journaux)	5 €	+ 11,5 %	5,60 €

Tarifs : Terrasses saisonnières du 1^{er} juin au 30 septembre
Forfait par tranche de 10m² = 80 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée décident à (l'unanimité ou majorité) d'appliquer à compter du 01/06/2008 les tarifs ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

- Certifié exécutoire compte-rendu :
- de la réception en Sous-Préfecture
- et de la publication le : 23/05/2008

